

date de dépôt : 23 juin 2023
demandeur : **SOUS PREFECTURE DE
CONDOM, représenté par MOREAU
VERONIQUE**
pour : la mise en place d'un système de
sécurité
adresse terrain : **PL LANNELONGUE, à
Condom (32100)**

DDT du Gers
Affaire suivie par :
Chrystel BADIE
05 62 61 47 15

**Le Directeur Départemental des Territoires
à
SOUS PREFECTURE DE CONDOM,
représenté par MOREAU VERONIQUE
PL LANNELONGUE
32100 Condom**

Madame la Sous-Préfète,

Vous avez déposé le 23 juin 2023 en mairie de Condom une déclaration préalable en vue de mettre en place un nouveau système de sécurité à l'intérieur de la sous-préfecture de Condom.

En application de l'article R421-16 du code de l'urbanisme, tous les travaux portant sur un immeuble ou une partie d'immeuble inscrit au titre des monuments historiques sont soumis à permis de construire, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires.

Au vu des pièces complémentaires reçues et de l'avis de l'architecte des bâtiments de France du 18 juillet 2023, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les travaux ne concernent pas les parties protégées du monument inscrit et ne relèvent donc pas des dispositions de l'article R.421-16 précité.

Par conséquent, les travaux concernant des aménagements internes ne sont pas soumis à autorisation d'urbanisme en application des articles R.421-13 et suivants du code de l'urbanisme.

Votre projet est dispensé de toute formalité au titre du code de l'urbanisme et je procède au classement « sans suite » de votre demande.

Je vous prie de croire, Madame la Sous-Préfète, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Auch, le 19 juillet 2023,

Pour le directeur départemental des Territoires,
L'adjoint au chef de service Énergies, Connaissances et Urbanisme,



Franck LEBLANC